

AR Prefecture

016-211602792-20231120-D_22_2023_2011-DE
Reçu le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023

Commune de Rioux-Martin**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE du lundi 20 novembre 2023****À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MERCADE Marie-Joëlle – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Objet : Rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public de RIOUX-MARTIN : plan de financement avec le SDEG 16 et inscription des dépenses au budget primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans une optique d'économies d'énergies, aux vues de la situation actuelle, la commune de RIOUX-MARTIN a engagé une réflexion sur son éclairage public.

Après concertation avec le SDEG 16 (Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente) et des visites terrains, réalisées par les élus, il apparaît que les lampadaires sont en surnombre dans le bourg de RIOUX-MARTIN.

Les élus ont comptabilisé 14 points lumineux qui seraient en trop.

Il s'agit des lampadaires suivants :

- KI 25, KI 23, KI 20, KI 17, KI 15, KI 02 et KI 31, sur la RD n° 20, route de Chalais et rue de l'Argentonne,
- KI 14 et KI 59, VC n° 6, rue du Pont Tamisé,
- KI 34, RD n° 462, route de Médillac,
- KI 41, KI 42, KI 43 et KI 28, dans les jardins de la Mairie.

Dans un premier temps, la commune, en accord avec le SDEG 16, a fait un essai, en « débranchant » simplement ces 14 lampadaires en surnombre. Ces 14 lampadaires ont été débranchés par le SDEG mi-octobre 2023

Suite à cette période test d'un mois, un bilan a été réalisé, pour voir les lampadaires qui seront réellement supprimés. Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, il s'avère que l'éclairage est suffisant dans le bourg, même avec les 14 lampadaires en moins.

AR Prefecture

016-211602792-20231120-D_22_2023_2011-DE

Reçu le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

Tous les autres points lumineux restants non LED, (actuellement avec des ampoules à forte consommation) : lampadaires restants, 2 spots encastrés dans le sol, le long de l'église et un point lumineux dans le clocher de l'église, seront remplacés par des LED et ce, via le « fonds vert ».

Le SDEG 16 a envoyé, fin octobre 2023, un devis, co-financés par les fonds verts (financement de l'Etat à hauteur de 40 %), le SDEG 16 et la commune de RIOUX-MARTIN, une lettre d'engagement de paiement et une convention pour le versement d'un fonds de concours, dossier n° 2023-B2-0484-EP, pour les travaux suivants :

- Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public avec des sources LED à filament,
- Dépose des 14 mâts surnuméraires.

Le reste à la charge, pour la commune, sera de 3 390.24 € (20 % du montant HT des travaux).

Avant le changement de toutes les ampoules pour des LED et l'enlèvement des 14 lampadaires surnuméraires, le Conseil Municipal souhaite faire un test, sur le lampadaire devant la Mairie, avec une ampoule LED, afin de voir l'intensité de son éclairage.

Si le test est concluant, les travaux prévus dans le dossier n° 2023-B2-0484-EP seront réalisés.

Monsieur le Maire propose la signature de cette convention, avec le versement d'un fond de concours au SDEG 16 de 3 390.24 € pour la réalisation de ces travaux.

Ces crédits seront inscrits en investissement, dans le budget primitif de 2024.

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (9 voix pour) et après avoir délibéré, DECIDE :

- **DE LA REALISATION** des travaux suivants, après validation du test décrit ci-dessus, sur l'éclairage public du bourg de RIOUX-MARTIN, par le SDEG 16 :
 - Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public avec des sources LED à filament,
 - Dépose des 14 mâts surnuméraires.
- **DU VERSEMENT** d'un fond de concours au SDEG 16, d'un montant de 3 390.24 € pour la réalisation de ces travaux,
- **D'INSCRIRE** cette dépenses en investissement dans le budget prévisionnel 2024,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier, dont l'acte d'engagement de paiement, le devis pour les travaux ainsi que la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux sur l'éclairage public.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Laurent ANTOINE



Le Maire,

Gaël PANNETIER

